

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 21 FÉVRIER 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Jérôme, tenue à huis clos au 300, rue Parent Saint-Jérôme, le vingt et un février deux mille vingt-deux à 18 h 30, sous la présidence de monsieur Marc Bourcier, maire, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Carla Pierre-Paul et Nathalie Lasalle, messieurs Ronald Raymond, Jacques Bouchard, Jean Junior Désormeaux, Michel Gagnon, Marc-Antoine Lachance, André Marion, Mario Fauteux et Martin Pigeon, tous conseillers formant totalité du conseil.

Étaient également présents : Messieurs Fernand Boudreault, directeur général, Sylvain Pagé, adjoint au directeur général – stratégie et madame Marie-Josée Larocque, greffière.

CM-14984/22-02-21

POINT 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Nathalie Lasalle,
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La présente séance soit ouverte.

COMMENTAIRE

POINT 2

PUBLIC – PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES POINTS TRAITÉS LORS DE LA SÉANCE TENANTE

Il n'y a eu aucune question en lien avec la séance.

CM-14985/22-02-21

POINT 3

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Nathalie Lasalle
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

CM-14986/22-02-21

POINT 4

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2022, 2023 ET 2024

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance

Et résolu à l'unanimité du conseil que :

- 1.- **Le programme triennal en immobilisations de la Ville, pour les années 2022, 2023 et 2024, soit, et il est par les présentes, adopté.**
- 2.- **Un document explicatif du programme triennal en immobilisations de la Ville, pour les années 2022, 2023 et 2024, soit distribué gratuitement à toutes les adresses civiques comprises sur le territoire de la Ville, à même le bulletin d'informations municipales « La Cité ».**

COMMENTAIRE

POINT 5

PUBLIC - PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES POINTS TRAITÉS LORS DE LA SÉANCE TENANTE

Aucune question n'a été reçue.

COMMENTAIRE

POINT 6

PAROLE AU CONSEIL

Le maire Marc Bourcier et les élus Nathalie Lasalle, Ronald Raymond et Michel Gagnon prennent la parole sur divers sujets.

CM-14987/22-02-21

POINT 7

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Nathalie Lasalle

Et résolu à l'unanimité du conseil que:

La séance soit levée.

Le Maire,

La Greffière de la Ville

MARC BOURCIER

MARIE-JOSÉE LARCOQUE

/sr

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 21 FÉVRIER 2022, À 18 H 30

INDEX DES RÉSOLUTIONS

NUMÉRO	POINT	DESCRIPTION	PAGE
CM-14984/22-02-21	1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	102
COMMENTAIRE	2	PUBLIC – PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES POINTS TRAITÉS LORS DE LA SÉANCE TENANTE	102
CM-14985/22-02-21	3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	102
CM-14986/22-02-21	4	ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2022, 2023 ET 2024	103
COMMENTAIRE	5	PUBLIC - PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES POINTS TRAITÉS LORS DE LA SÉANCE TENANTE	103
COMMENTAIRE	6	PAROLE AU CONSEIL	103
CM-14987/22-02-21	7	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	103